



Le 16 janvier 2018

**Aux parents des élèves de l'École de l'Étoile**

**Objet : Transfert d'élèves pour 2018-2019**

---

Madame, Monsieur,

Au cours des derniers mois, nous avons analysé plusieurs scénarios de transfert afin de faire face à la hausse importante de clientèle qui prévaut à l'École de l'Étoile.

Le conseil des commissaires a adopté, le 19 décembre dernier, par la résolution numéro CC-17-18-056, le transfert des élèves domiciliés aux adresses suivantes dès l'entrée scolaire 2018-2019.

Ville Lévis	Nom, genre et orientation de la rue	Nos civiques pairs		Nos civiques impairs	
	Cayer Rue	220	270	219	253
	Des Rivières Route	608	730	599	721
	Drapeau Rue	200	252	205	233
	Laflamme Rue	200	204	0	0
	Marie-Victorin Route	196	252	203	255

  

Ville Lévis	Nom, genre et orientation de la rue	Nos civiques pairs		Nos civiques impairs	
	Alice-Parizeau Rue	0	0	313	321
	Alyre-Gingras Rue	230	234	213	249
	De Villieu Rue	230	286	229	285
	Judith-Jasmin Rue	198	312	181	313
	Moreau Rue	312	326	313	321
	Simone-Monet-Chartrand Rue	328	354	335	365

Les élèves domiciliés aux adresses indiquées ci-dessus fréquenteront l'École Clair-Soleil du préscolaire à la 4<sup>e</sup> année et l'École de l'Envol pour la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année. Les parents concernés recevront au cours des prochaines semaines l'information reliée à l'inscription de leur nouvelle école pour l'année scolaire 2018-2019.

De plus, au printemps prochain, les directions des écoles Clair-Soleil et de l'Envol inviteront les parents des élèves transférés à une soirée d'information afin de leur présenter les services qui seront mis en place à leurs nouvelles écoles.

La direction de votre école pourra répondre à vos questions concernant l'inscription et le transfert.

Bonne année 2018 !

Benoit Langlois  
Directeur général adjoint